Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260415-08042026_2-DE

COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3

Du 08 AVRIL 2026 - DELIBERATION N° 2

Budget annexe port de plaisance - Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE GAY, M. Julien ROZEN, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : Mme Yuna PENNEC ayant donné pouvoir à Mme Julia ROUGE GAY, Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Claire ADAM.

Stéphane Nesztler a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion Mmes Julie NAUROY, DGS et Mylène MERLET, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe port de plaisance de la commune de Lanvéoc,

Vu le Compte Financier Unique 20255 du budget annexe port de plaisance de la commune de Lanvéoc,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Christine LASTENNET, le Maire, étant sortie de la salle, Monsieur Richard KLEIN, Premier Adjoint, soumet aux voix le CFU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe port de plaisance de la commune de Lanvéoc.

Le secrétaire de séance,	Le Maire,
Mr Stéphane NESZTLER	Christine LASTENNET.